

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BESANCON

1 RUE MEGEVAND
PALAIS DE JUSTICE 25 000 BESANCON
INTERNET: WWW.INFOGREFFE.FR
MINITEL: 3617 INFOGREFFE OU TEL.: 0891 01 11 11

PROCOMPTA
6 RUE DE FRANCHE COMTE
25480 ECOLE VALENTIN

V/REF :
N/REF : 66 B 34 / 2005-A-2848

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BESANCON certifie qu'il a reçu le 17/10/2005,

P.V. du conseil d'administration du 16/09/2005
- Changement de président-directeur général

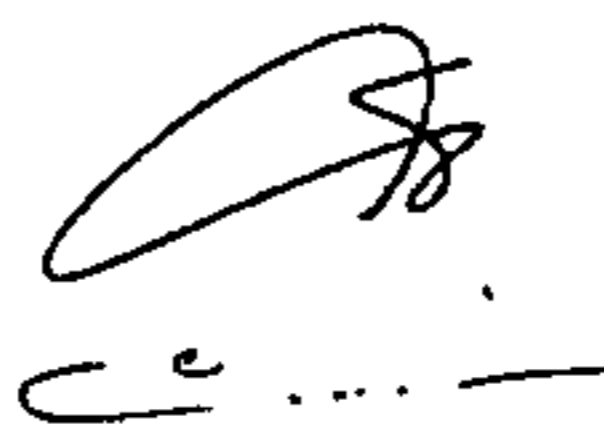
Concernant la société

PROCOMPTA
Société anonyme
6 RUE DE FRANCHE COMTE
25480 ECOLE VALENTIN

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2005-A-2848 le 17/10/2005
R.C.S. BESANCON 662 820 349 (66 B 34)

Fait à BESANCON le 17/10/2005,

Le Greffier



PROCOMPTA
Société Anonyme au capital de 560000 euros
Siège Social : 6, rue de Franche - Comté - ECOLE VALENTIN 25480 MISEREY
SALINES
SIREN 662 820 349 - RCS BESANCON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 16 SEPTEMBRE 2005

L'an deux mil cinq,

Le seize septembre,

à 9 heures 30,

Les administrateurs de la société PROCOMPTA se sont réunis en Conseil, au Bureau de Gray : 32, avenue Carnot – 70100 GRAY, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Jacques BARTHELEMY
- Monsieur François GERARD
- Monsieur Patrick ROBERT
- Monsieur Jean-Paul GENOUD
- Monsieur Bernard ZWIBEL
- Monsieur Pierre-Alain BARTHELEMY.

Monsieur Bruno GUYON est représenté par Monsieur Jacques BARTHELEMY.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Jacques BARTHELEMY préside la séance.

Monsieur François GERARD remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen de la situation sociale fin août 2005,
- Contrats de travail et rémunérations,
- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration en remplacement du Président démissionnaire ; fixation de ses pouvoirs,
- Mode d'organisation de la direction générale,
- Questions diverses.

I - EXAMEN DE LA SITUATION SOCIALE A FIN AOUT 2005

[...]

II - CONTRATS DE TRAVAIL ET REMUNERATIONS

CONTRATS DE TRAVAIL

[...]

REMUNERATIONS

[...]

III – DEMISSION DU PDG ET NOMINATION D'UN REMPLACANT

Le Président fait part au Conseil de son intention de démissionner à compter du 01/10/2005 de son mandat de Président du Conseil d'Administration assumant également les fonctions de directeur général de la Société et en expose les raisons.

Il demande aussi à être déchargé de ses fonctions d'administrateur.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie son Président pour les services rendus à la Société.

Monsieur Jacques BARTHELEMY continuera à percevoir sa rémunération (fixe, variable, contrat collaborateur) dans les conditions définies ci-dessus, son contrat de travail d'expert-comptable et de commissaire aux comptes se poursuivant.

La candidature de Monsieur François GERARD aux fonctions de Président du Conseil d'Administration est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, Monsieur François GERARD, Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Jacques BARTHELEMY, à compter du 01/10/2005 et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2006.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur François GERARD organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La séance se poursuit sous sa présidence.

Le Président indique que conformément aux dispositions légales et à l'article 19 des statuts, le Conseil doit opter pour l'un des deux modes d'exercice de la direction générale prévues par la loi, soit le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, soit la dissociation de ces fonctions.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'opter à compter du 01/10/2005 pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général. En conséquence, Monsieur François GERARD, Président, assumera sous sa responsabilité la direction générale de la société, pour une durée égale à celle de ses fonctions de Président et prend le titre de Président Directeur Général.

Le Président Directeur Général sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de son objet social.

Monsieur François GERARD déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Un Administrateur



Le Président

